

27 oct 2005 -14:01

Projet de rapport final sur la coopération belge au développement

Dans le cadre de son examen de la coopération belge au développement, l'OCDE a présenté ce mercredi 26 octobre son projet de rapport final.

Dans le cadre de son examen de la coopération belge au développement, l'OCDE a présenté ce mercredi 26 octobre son projet de rapport final.

Le Ministre Armand De Decker participe à l'OCDE à l'examen des politiques et programmes de la Belgique en matière de coopération Bruxelles, le 26 octobre 2005 Dans le cadre de son examen de la coopération belge au développement, l'OCDE a présenté ce mercredi 26 octobre son projet de rapport final. Ce document contient des considérations sur la coopération au développement menée par la Belgique ainsi que des recommandations. Il a fait à cette occasion l'objet d'une discussion approfondie ce mercredi 26 octobre 2005 à Paris au sein du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Dans ce contexte, une délégation belge conduite par le Ministre Armand De Decker a été invitée et a pu fournir des avis détaillés sur les questions abordées. A l'issue de cette séance d'échanges, le rapport trouvera sa forme définitive. Le Ministre Armand De Decker a saisi cette opportunité afin de, notamment, présenter en détail les nombreuses évolutions et réformes de fond qui ont caractérisé la coopération au développement belge ces dernières années et qui visent à renforcer la cohérence, l'efficacité, la qualité et l'efficience, que ce soit dans les domaines de la coopération bilatérale directe et indirecte ou de la coopération multilatérale ; et ceci, en parfaite adéquation avec l'objectif d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce fut aussi l'occasion pour le Ministre A. De Decker de rappeler l'engagement formel du gouvernement belge - encore rappelé par le Premier Ministre Guy Verhofstadt à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies lors du sommet de septembre dernier et dans sa Déclaration de politique fédérale - d'atteindre pour 2010 les 0,7% du Revenu national brut en matière d'aide publique au développement. Le Ministre Armand De Decker y a aussi réitéré que l'état fédéral n'avait jamais envisagé d'abandonner ou de se défaire de sa pleine compétence en matière de coopération au développement, ce qui ne fait pas obstacle à ce que les entités fédérées mènent des actions de développement dans le prolongement de leurs compétences. Par ailleurs, le Ministre A. De Decker a fait part de son intention de mettre sur pied dans les meilleurs délais un Conseil fédéral de la coopération au développement. Le Ministre a, en outre, longuement partagé avec le Comité d'aide au développement l'expérience belge dans la Région des Grands Lacs, démontrant ainsi la valeur ajoutée de notre pays dans ce cadre. Comme tous les membres du CAD de l'OCDE, la Belgique se soumet régulièrement tous les quatre à cinq ans à l'examen de sa coopération au développement. Cet examen, dénommé « Peer Review » (Examen par ses pairs), est conçu comme un processus d'apprentissage dont la Belgique et les autres pays donateurs doivent tirer profit. Ce sont deux autres pays membres du CAD qui ont procédé à l'examen : l'Autriche et le Portugal. Le précédent examen de la coopération au développement belge remonte à 2001. Dans la première moitié de 2005, des experts d'Autriche et du Portugal et du secrétariat du CAD ont examiné en détail l'ensemble de l'activité de la Belgique en matière de développement. L'examen portait d'une part sur les activités concrètes menées sur le terrain. Aussi les projets et programmes conduits en République Démocratique du Congo et au Maroc ont-ils fait l'objet d'une évaluation. D'autre part et dans ce cadre ont aussi été analysés en profondeur : le cadre général et les nouvelles orientations de la coopération belge, le volume et la répartition de l'aide, la cohérence des politiques, la gestion et la mise en œuvre de l'aide, ainsi que l'aide humanitaire de la Belgique. Les résultats de cet examen sont consignés sous la forme d'un rapport contenant des constatations et des recommandations faites à la Belgique. Lien à consulter : www.oecd.org/cad Rappel Le Ministre Armand De Decker donnera une conférence de presse ce jeudi 27 octobre à 10h30 à la Cellule stratégique Coopération (15 rue des Petits Carmes à 1000 Bruxelles). La carte de presse belge est obligatoire. Contact

presseErik SilancePorte-parole du MinistreGsm : +32 475 75 62 88@ :
erik.silance@diplobel.fed.beAlexandra MathelotAttachée de presse du MinistreGsm: +32 472 50 47 13@ :
alexandra.mathelot@diplobel.fed.beLes communiqués peuvent être consultés sur les sites
www.armanddedecker.be et www.dgcd.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be